



Pieux forés, battus ou moulés

Liste de contrôle

Les travaux spéciaux de génie civil présentent des dangers particuliers. Les maîtrisez-vous?

La mise en place des pieux forés, battus ou moulés nécessite une planification minutieuse des tâches, une excellente gestion du parc des machines et une formation approfondie du personnel.

Les principaux dangers sont:

- glisser, trébucher, tomber
- être happé, coincé, écrasé
- être touché par des projections

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Préparation et mise en place des équipements de travail

- 1 A-t-on vérifié avant le début des travaux si des **conduites de service aériennes ou souterraines** se trouvent dans la zone de travail? A-t-on pris les mesures de sécurité requises avec les propriétaires et les applique-t-on?

oui
 en partie
 non

Déviations, sondages, échafaudages de sécurité, mises à la terre, etc.

- 2 Les **voies d'accès** et les **zones de travail** sont-elles adaptées à la circulation, la mise en œuvre et l'utilisation des équipements de travail nécessaires?

oui
 en partie
 non

Pente, surface d'appui, capacité de charge

- 3 La **mise en place** et l'**utilisation** des équipements de travail sont-elles confiées à des collaborateurs dûment formés et sont-elles conformes à la notice d'instructions du fabricant?

oui
 en partie
 non

- 4 Le **matériel de signalisation et de clôture** est-il disponible en quantité suffisante sur le chantier et son utilisation correcte est-elle garantie?

oui
 en partie
 non

- 5 Le **montage** et la **maintenance** des équipements de travail peuvent-ils s'effectuer en toute sécurité?

oui
 en partie
 non

Plateforme de maintenance, nacelle élévatrice, EPI antichute, etc. (Fig. 1)

- 6 La planification et la méthodologie de travail sont-elles adaptées aux **conditions locales**?

oui
 en partie
 non

Équipements de travail adaptés, horaires, immissions, etc.



1 Nacelle permettant d'effectuer les travaux de maintenance nécessaires.



2 Système de stockage exemplaire des tubes plongeurs.

Pieux battus, gros diamètres, pieux moulés

- 7 Le **stockage du matériel** (pieux, tubes, cages, etc.) est-il organisé et intégré à la sécurité du chantier? (Fig. 2)

oui
 en partie
 non

- 8 Les **accessoires de levage** adaptés sont-ils disponibles et en parfait état de service?

oui
 en partie
 non

Manilles, élingues câble, élingues chaîne, etc. (Fig. 3)

- 9 Les **points et méthodologies de levage** des éléments sont-ils définis?

oui
 en partie
 non

Cages d'armature, profilés métalliques, palplanches, etc.



3 Manille de sécurité utilisée pour le levage des tubes, pieux forés et autres accessoires.

- 10** Le **gabarit d'espace libre minimum de l'équipement de travail** utilisé est-il respecté?
Distance de sécurité (< 0,5 m), barrières de sécurité, etc.
- oui
 en partie
 non
- 11** Les trous de forage, les ouvertures de parois moulées, ainsi que les inégalités au sol dans la zone de travail et aux accès sont-ils aménagés de façon à **empêcher les chutes de hauteur** (couverture ou délimitation physique des ouvertures, etc.)?
- oui
 en partie
 non
- 12** Les intervenants ont-ils été informés sur les **risques d'accident propres au chantier** et ont-ils reçu des instructions concernant la procédure à suivre en cas de situation d'urgence?
- oui
 en partie
 non

Organisation, formation, comportement

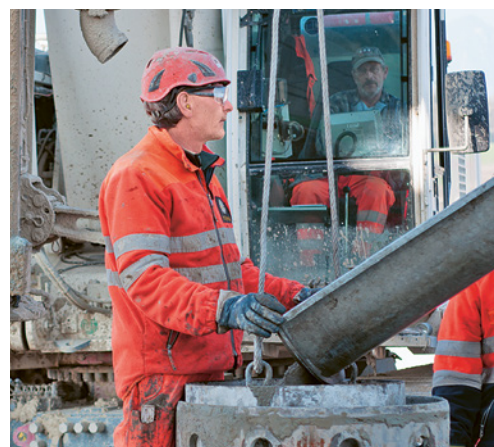
- 13** Les machinistes et aide-machinistes ont-ils reçu une instruction concernant la **pose** et la **dépose des accessoires utilisés** et ces tâches sont-elles contrôlées?
Tubes de forage, tubes plongeurs, cages d'armature, mouton, palplanches, pieux forés, profilés métalliques, etc. (Fig. 4)
- oui
 en partie
 non
- 14** Le personnel a-t-il reçu la formation et l'instruction nécessaires avant d'intervenir dans les **puits de forage**?
Feuillet d'information «Mesures de sécurité lors des travaux de forage» (www.suva.ch/66106.f)
- oui
 en partie
 non
- 15** Les machinistes et aide-machinistes ont-ils été instruits sur la façon de **monter** et **descendre correctement des engins de chantier**? (Fig. 5)
- oui
 en partie
 non
- 16** Les **nouveaux collaborateurs** et le **personnel temporaire** sont-ils instruits sur les règles et les mesures de sécurité des chantiers spéciaux?
- oui
 en partie
 non
- 17** L'utilisation des **équipements de protection individuelle (EPI)** nécessaires est-elle réglementée et contrôlée? (Fig. 6)
- oui
 en partie
 non
- 18** Les dispositifs de sécurité nécessaires pour les **travaux de soudage** sont-ils disponibles et utilisés?
Aspiration des fumées, masques de soudage, écrans de protection, vêtements de travail, etc.
- oui
 en partie
 non
- 19** Un **plan d'urgence** a-t-il été établi et communiqué aux collaborateurs? Les dispositifs de premiers secours sont-ils disponibles et en parfait état?
Accès des équipes de sauvetage, matériel de premiers secours, point de ralliement, fiche de sauvetage et d'urgence, etc.
- oui
 en partie
 non
- 20** Les **outils**, petit matériel d'entretien, échelles, rouleaux de câble, etc. sont-ils régulièrement vérifiés et correctement entretenus?
- oui
 en partie
 non
- 21** Veille-t-on à ce que **l'ordre** règne sur le chantier même en période d'activité intense?
- oui
 en partie
 non



4 Risque de blessure aux mains et aux pieds lors de la pose et de la dépose des accessoires.



5 Monter et descendre correctement des engins de chantier pour éviter des accidents.



6 L'équipement standard nécessaire comprend un casque, des lunettes et des gants de protection, des protecteurs d'ouïe (tampons auriculaires, etc.), des bottes de sécurité et des vêtements de signalisation à haute visibilité.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page.

Pieux forés, battus ou moulés

Liste de contrôle remplie par: _____

Date: _____

Signature: _____

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Respon- sable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: _____



**Renseignements: tél. 021 310 80 40, service.clientele@suva.ch
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67160.f**